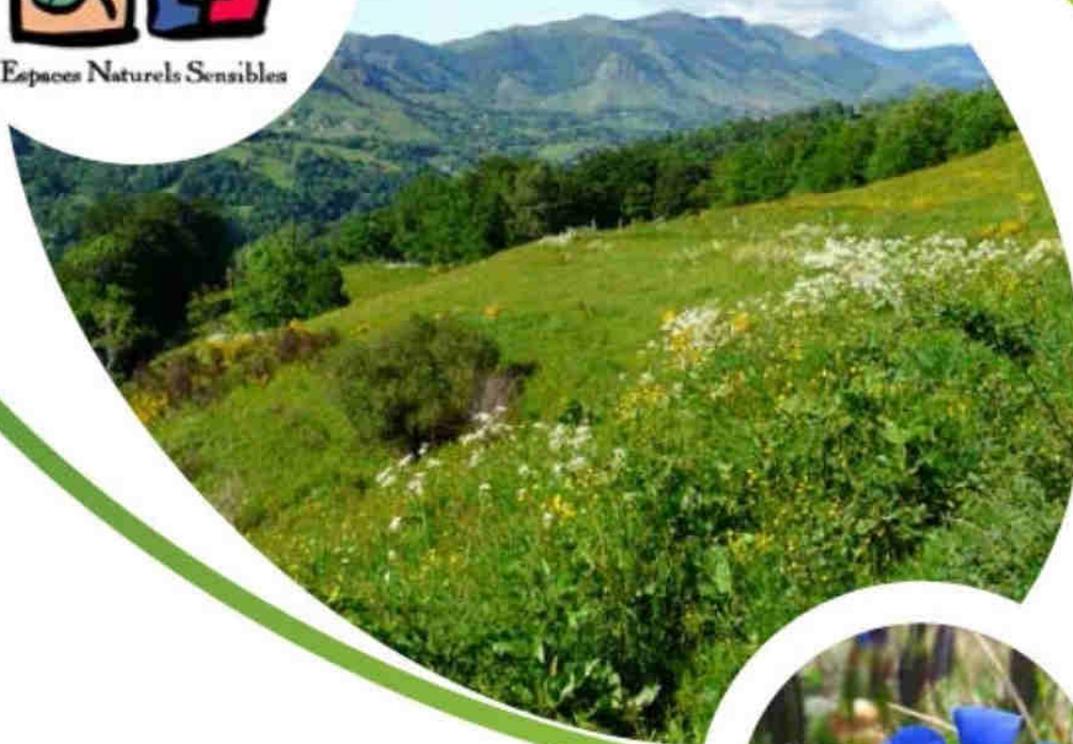


# Cantal'ENS Collèges

**APPEL A PROJETS  
EN FAVEUR DES COLLEGIENS**



Espaces Naturels Sensibles



**ESPACES**  
Naturels Sensibles

### **Sensibilisation et éducation à l'environnement sur les Espaces Naturels Sensibles cantaliens**

**Année scolaire 2023 – 2024**

#### ❖ CONTEXTE

● Le Département s'est engagé depuis une vingtaine d'années dans un programme de gestion et de valorisation des milieux naturels, caractéristiques du Cantal en mettant en œuvre une politique des **Espaces naturels sensibles (ENS)**. Elle vise deux grands objectifs : **préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et aménager ces espaces pour être ouverts au public.**

À ce jour, le réseau ENS compte 14 sites, représentatifs de la diversité et de la richesse de ce patrimoine naturel, composé de milieux forestiers, estives et pelouses, tourbières, marais et cours d'eau, rochers, corniches et gorges. (Cf. carte)

**Le Conseil départemental souhaite être acteur de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement auprès des jeunes cantaliens.**

À ce titre, le projet « *Cantal'ENS Collèges* » porté par le Conseil départemental en lien avec l'éducation nationale vise à :

- **Accompagner techniquement et financièrement les collèges** du Département pour réaliser **des projets pédagogiques, proposés par les enseignants, sur le réseau cantalien des sites ENS**; projets accompagnés par *des personnes ou structures œuvrant pour la connaissance et la gestion du patrimoine naturel ou/et pour la protection de l'environnement, partenaires du Conseil Départemental ou reconnus dans le Département.*
- Offrir la possibilité aux collégiens de **découvrir activement les espaces naturels sensibles et les paysages** du Cantal et à travers cette découverte, **les relations entre l'homme et son environnement.**

● **L'éducation à l'environnement et au développement durable** mentionnée à l'article L. 312-19 du code de l'éducation fait partie des missions de l'école. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

Cette mission s'exerce dans le cadre d'une **démarche partenariale entre la communauté éducative, les collectivités territoriales et les parties prenantes et associations intervenant dans le champ de cette éducation transversale.**

À ce titre, **les sorties scolaires dans la nature sont encouragées** dans chaque établissement, notamment en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels et associatifs.

L'éducation à l'environnement et au développement durable s'inscrit également dans le **parcours citoyen de l'élève.**

## ❖ OBJECTIFS RELATIFS AUX COMPÉTENCES ET SAVOIRS DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

**Cycle 3 - La planète Terre - les êtres vivants dans leur environnement** : identifier, par l'approche pluridisciplinaire, les composantes biologiques et géologiques d'un paysage, en interactions avec l'environnement et le peuplement.

**Cycle 4 - Sciences et vie de la Terre** : expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes :

- Les milieux naturels agricoles et forestiers, les espèces et les paysages du Cantal,
- Leur histoire et leur fonctionnement,
- Les services rendus par la Nature et les liens entre l'Homme et son Environnement.

**Cycle 3 - Enseignement moral et civique** : pouvoir expliquer ses choix et ses actes : la responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.

**Cycle 4 - Enseignement moral et civique** : expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité : les responsabilités individuelles et collectives face aux risques majeurs :

**Attitudes observables permettant une évaluation de la dimension pédagogique et didactique du projet** :

- Prendre conscience de la fragilité des espaces naturels et de la nécessité de les protéger,
- Acquérir une attitude responsable et citoyenne vis-à-vis de son environnement.

## ❖ BÉNÉFICIAIRES

Collèges publics et privés- **Dernière année du cycle 3 (6<sup>ème</sup>) et cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>)**.

Classes de **collège des Maisons Familiales et Rurales**

► 1 projet par établissement scolaire

## ❖ MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

● Projet structuré en **2 temps obligatoires**, avec l'appui d'une structure d'accompagnement choisie par l'enseignant-collège :

- **1 sortie accompagnée sur un des 9 Espaces Naturels Sensibles** du Département proposés pour l'appel à projet 2023-2024,
- **1 rendu** pour valoriser le travail accompli avec les élèves notamment au travers :
  - du logiciel FOLIOS, permettant aux élèves de mobiliser leurs compétences et savoirs acquis dans le projet (Diplôme National du Brevet...),
  - d'une restitution pédagogique réalisée par la classe ~~réalisation par les élèves~~ (compte rendu de visite, exposition, articles, textes, films, dessins, peintures, podcast, affiches, panneaux...) présentée au sein du collège et /ou au Conseil départemental.

**Une action en faveur de la nature** conduite dans le collège ou dans la commune (**jardin, prairie fleurie, haies, mare, programme de sciences participatives...**) **pourra être réalisée par le collège dans le cadre de son projet, s'il le souhaite. Les dépenses relatives à cette action pourront être financées dans le cadre du présent appel à projets dans la limite du budget alloué.**

Site de recensement des actions de sciences participatives : <https://www.open-sciences-participatives.org/home/>

Le rendu obligatoire pourra porter sur l'action en faveur de la nature et de la biodiversité que le collège souhaiterait mettre en œuvre.

- Projet, co-construit avec les élèves, pouvant s'inscrire dans les enseignements pratiques interdisciplinaires :
  - Sciences et technologie au cycle 3,
  - Sciences et vie de la Terre au cycle 4,
  - Histoire et géographie aux cycles 3 et 4,
  - Français et mathématiques aux cycles 3 et 4,
  - Enseignement moral et civique aux cycles 3 et 4.
- Modalités de construction et de mise en œuvre du projet interdisciplinaire :
  - Liens possibles avec le projet d'école et le projet d'établissement, dans le cadre de la continuité école-collège (cycle 3).
  - Liens possibles avec la politique éducative du bassin d'éducation et de formation, au regard notamment de la continuité avec le lycée (filières technologiques et professionnelles en relation avec l'Éducation au Développement Durable).
- Projet pouvant s'inscrire dans les parcours éducatifs des élèves concernés.

### ❖ ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les enseignants pourront disposer de **l'accompagnement de structures identifiées** par le Conseil départemental pour leurs connaissances de l'ENS et/ou à leurs compétences (notamment en éducation à l'environnement).

#### ● Structures d'accompagnement :

Il s'agit de structures disposant de connaissances naturalistes et de compétences de gestion du patrimoine naturel et/ou de préservation de l'environnement et/ou d'éducation à l'environnement (associations, structures institutionnelles...).

Elles contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique proposé par l'enseignant en apportant :

- Des connaissances du patrimoine naturel, paysager, géologique, (...) présent sur les sites ENS (médiation scientifique, carte, méthode de prospections, analyse des enjeux, évolution du site, acteurs du site...),
- Des éléments concernant la connaissance, la gestion ou la valorisation des sites,
- Tout élément pouvant faciliter l'appropriation du projet par les élèves et la compréhension des enjeux et caractéristiques du site ENS,

et en privilégiant une approche scientifique ou pédagogique selon leur cœur de métier.

**Les enseignants, en lien avec les chefs d'établissements, organisent l'intervention de la (des) structure(s) d'accompagnement selon leur besoin et le budget alloué.** Toutefois, cette collaboration, n'excédera pas **3 jours** et pourra être décomposée en demi-journées, selon les besoins du projet pédagogique.

L'établissement scolaire pourra faire appel à 1 structure ou plusieurs intervenants, pour une approche complémentaire. Le recours à une structure d'accompagnement non identifiée par le Département peut être envisagée, dans le respect des conditions budgétaires prévues et de l'intérêt de son intervention pour la réalisation du projet.

#### ● Outils :

- Fiche synthétique par ENS comprenant une description du site, les types de milieux naturels présents sur le site, les thématiques naturelles et autres en relation avec les programmes scolaires des cycles 3 et 4, en annexe 1.
- Liste des ressources en annexe 2.
- Liste des structures d'accompagnement proposées par le Conseil départemental en annexe 3.

● Appui technique du Département :

Dans une démarche de co-construction, il est conseillé aux enseignants de solliciter l'appui des agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux (ENR) du Conseil départemental. Ces derniers possèdent une bonne connaissance des sites ENS (enjeux et acteurs des sites, plan de gestion mis en œuvre...) et des projets pédagogiques réalisés par le passé, qui peut être valorisée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Les agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux (ENR) suivront les projets jusqu'à leur aboutissement et pourront notamment participer aux sorties organisées sur les sites, en tant qu'observateur.

❖ **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET PIÈCES À TRANSMETTRE**

**Le projet est défini par les enseignants en lien avec la (les) structure(s) d'accompagnement choisie(s) et avec l'appui technique des agents de la Mission Espaces Naturels et Ruraux.**

● **Les enseignants choisissent :**

- les compétences visées et les thématiques qu'ils souhaitent étudier,
- le site permettant d'aborder ces thèmes,
- s'ils le souhaitent, les structures ou personnes compétentes et co-construisent le projet avec eux en fonction de ses objectifs pédagogiques. Une rencontre préalable est nécessaire.

● **Calendrier :**

**2 sessions de dépôt des candidatures sont prévues :**

- ✓ En mai 2023, pour une réalisation du projet dès le début de l'année scolaire 2023-2024
- ✓ En octobre 2023, pour une réalisation du projet à compter de janvier 2024.

Diffusion de l'appel à projets avec le dossier de candidature	Mi-avril 2023	Début septembre 2023
Transmission des dossiers de candidature au Conseil départemental	Avant le 31 mai 2023	Avant le 18 octobre 2023
Accusé de réception et recevabilité du dossier	Dès examen du dossier	Dès examen du dossier
Examen des projets par le comité de sélection	Fin Juin 2023	Courant novembre 2022

*Un dossier pourra être déclaré recevable même s'il comprend seulement une estimation financière basée sur des devis récents.*

*La réalisation du projet peut débuter à la réception de la notification de la recevabilité du dossier de candidature mais sans garantie de l'attribution de la subvention sollicitée.*

● **Composition du dossier :** dossier de candidature en annexe 4.

L'ensemble des documents sont téléchargeables sur le site Internet Cantal.fr : Environnement-Énergie-Habitat / Patrimoine naturel / Les Espaces Naturels Sensibles / Les actions du Conseil départemental / Appel à projets Cantal'ENS Collèges. (site internet : <https://www.cantal.fr/appel-a-projets-cantalens-colleges/> ).

## ❖ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Le projet présenté devra respecter les objectifs de l'appel à projets et les modalités de mise en œuvre présentées ci-dessus. Il devra permettre d'évaluer :

- le(s) thème(s) retenu (s) et le contenu pédagogique permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager et du lien entre l'Homme et son Environnement, notamment les activités pédagogiques sur le terrain,
- la qualité de la valorisation du projet (restitution pédagogique et action de communication locale sur le projet/ possibilité de restitution auprès des élus du Département),
- la continuité, pour les collèges, avec les écoles publiques, labellisées EDD ou engagées dans un projet innovant sur l'Éducation au Développement Durable.
- la pluridisciplinarité du projet.

**Si un établissement décide de reconduire le projet sur le même site ENS que l'année précédente, il est demandé de prévoir une évolution du contenu du dossier : nouvelle thématique abordée, modification de l'action en faveur de l'environnement, nouveau rendu proposé...**

### Sélection des projets :

Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité par les services du Conseil départemental.

Ils seront présentés au comité de sélection pour recueillir son avis. Les projets seront ensuite soumis à l'approbation de la Commission permanente du Département pour attribution des subventions.

Selon le nombre de projets, 2 sessions de Commission permanente pourront être envisagées en septembre/octobre 2023 et janvier 2024.

### **Composition du comité de sélection :**

- |   |  |
|---|--|
| ○ Un Conseiller départemental,  | ○ La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant en charge de la Mission EDD |
| ○ 3 agents du Conseil départemental (Mission ENR et Service collèges) | ○ 3 chefs d'établissement (1 par bassin d'éducation),  |
| ○ Un représentant du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,    |  |

## ❖ RÈGLES DE FINANCEMENT

- 90% des dépenses pour un **coût maximum de 1 500 € par projet**

Dépenses éligibles : coût de la structure d'accompagnement, transport, éventuel achat de petit matériel.

Modalités de paiement : l'intégralité de la subvention est versée en fin d'année scolaire sur présentation des factures, après proratisation éventuelle.

- Autofinancement de 10% de l'établissement par projet.

## ❖ CONTACTS

Conseil départemental – Service Développement Durable du Territoire, Agriculture et Attractivité

Mission Espaces Naturels et Ruraux

Aurélie CHEBANCE : 04 71 46 49 28 / [achebance@cantal.fr](mailto:achebance@cantal.fr)

Stéphanie PAULET : 04 71 46 22 83 / [spaulet@cantal.fr](mailto:spaulet@cantal.fr)





## **Cantal'ENS COLLÈGES**

### **APPEL À PROJETS**

**EN FAVEUR DES COLLÉGIENS DU CANTAL**

**Année scolaire 2023 – 2024**



## **ANNEXE 1 :**

**Présentation des sites ENS en pièce jointe.**

## **ANNEXE 2**

### **Liste des ressources générales**

- **Conseil départemental**

- Documents et informations (description, livrets pédagogiques...) relatifs aux sites ENS présents sur le site Internet : <http://espace-nature.cantal.fr/>

- Mise à disposition, à la demande, de l'ensemble des études et documents relatifs aux sites ENS (études naturalistes, cartographies, schéma directeur de gestion et de valorisation...).

- **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

- Malle pédagogique sur demande

- Ressources pédagogiques sur le site Internet du PNRVA : *onglet éducation – accès aux ressources pédagogiques*

- **Canopé** : 100, rue de l'Égalité – 15 000 AURILLAC – Tél : 04 71 48 60 26

- **École de l'innovation pédagogique à Saint-Bonnet-de-Salers** – Le Bourg – 15140 SALERS

- **La maison pour la science en Auvergne** : se connecter directement sur le site MPSA Clermont-Fd.

## APPEL À PROJETS

EN FAVEUR DES COLLÉGIENS DU CANTAL

Année scolaire 2023 – 2024

## ANNEXE 3

### Liste des structures d'accompagnement

(par ordre alphabétique)

Structures	Adresses	Coordonnées	Sites ENS
<b>Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne</b>	Maison des Volcans Château St Etienne 15000 AURILLAC Site Internet : <a href="http://www.cpie15.com">www.cpie15.com</a>	04.71.48.49.09 <a href="mailto:cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr">cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:secretariat.cpie15@wanadoo.fr">secretariat.cpie15@wanadoo.fr</a>	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset - Estives et tourbières de Chastel sur Murat - Lac du Pêcher - Marais du Cassan - Pas de Cère - Puy de la Tuile - Roche de Landeyrat
<b>Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)</b>	Le Bourg 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE Site Internet : <a href="http://www.cbnmc.fr">www.cbnmc.fr</a>	04.71.77.55.65 <a href="mailto:conservatoire.siege@cbnmc.fr">conservatoire.siege@cbnmc.fr</a>	- Estives et tourbières de Chastel sur Murat, - Puy de la tuile
<b>Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)</b>	8, rue de l'école 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE Site Internet : <a href="http://cen-auvergne.fr">http://cen-auvergne.fr</a>	04.71.20.77.20 <a href="mailto:contact@cen-auvergne.fr">contact@cen-auvergne.fr</a>	Marais du Cassan
<b>Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</b>	14, allée du Vialenc 15000 AURILLAC Site internet : <a href="http://www.cantal-peche.com">www.cantal-peche.com</a>	04.71.48.19.25 / 06.79.72.57.40 M. Jacques CHALIER, responsable développement à la Fédération <a href="mailto:chaliierjacques.fede15@hotmail.fr">chaliierjacques.fede15@hotmail.fr</a>	- Bois du Marilhou - Lac du Pêcher - Pas de Cère
<b>« Moments nature » Association d'éducation à l'environnement</b>	<b>Sophie OUGIER</b> 2 impasse des demoiselles - Chalinarques 15 170 NEUSSARGUES EN PINATELLE <b>Caroline LEROY</b>	06 30 35 73 02 <a href="mailto:sophie.ougier@live.fr">sophie.ougier@live.fr</a>  <a href="mailto:cidre15@live.fr">cidre15@live.fr</a>	- Estives et tourbières de Chastel sur Murat - Lac du Pêcher - Pas de Cère - Roche de Landeyrat - Puy de la Tuile
<b>Office National des Forêts (ONF)</b>	<b>Unité Territoriale Ouest-Cantal</b> Lydia Morzières 98, rue Léon Blum 15000 AURILLAC <b>Unité Territoriale Est-Cantal</b> Vanessa Joly 2 rue de la Sècherie 15300 MURAT	06.10.90.06.09 <a href="mailto:lydia.morzieres@onf.fr">lydia.morzieres@onf.fr</a>  06 07 15 12 39 <a href="mailto:vanessa.joly@onf.fr">vanessa.joly@onf.fr</a>	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset - Marais du Cassan - Roche de Landeyrat - Puy de la Tuile

<b>Sandrine FOUILLOUX</b> <b>Animatrice Nature</b>	Béringer 15350 Champagnac	09 67 36 56 69 sandrine.fouilloux@outlook.com	- Bois du Marilhou - Cirque de Récusset
« Terres 2 cimes »	<b>Nadège PILLON</b> Nozières 15300 DIENNE Site internet : <a href="http://www.terres2cimes.com">www.terres2cimes.com</a>	06 81 51 69 16 terres2cimes@orange.fr	- Bois du Marilhou, - Cirque de Récusset, -Estives et tourbières de Chastel sur Murat, -Lac du Pêcher, -Pas de Cère, -Roche de Landeyrat
<b>Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne</b>	<b>Fabienne MICHEL</b> Chargée de mission éducation Montlosier, 63970 AYDAT	04 73 65 64 30 07 64 46 66 70 fmichel@parcdesvolcans.fr	- Cirque de Récusset - Estives et Tourbières de Chastel sur Murat. <b>Mise à disposition de connaissance (sites Natura 2000 gérés par le Parc Possibilité d'organiser 1 présentation collective aux enseignants d'un dispositif pédagogique sur la biodiversité et présentation de la structure.</b>
<b>SAFARI FLORE</b>	<b>Véronique GARCIA</b> Ingénierie et formation Botanique de terrain Le Bourg 15800 RAULHAC  Site Internet : <a href="http://safari-flore.fr/">http://safari-flore.fr/</a>	06 74 07 19 61	-Pas de Cère - Puy Courny -Bois du Marilhou -Puy de la Tuile -Cirque de Récusset -Lac du pêcher, -Roche de Landeyrat



# **Cantal'ENS COLLÈGES**

## **APPEL À PROJETS**

**EN FAVEUR DES COLLÉGIENS DU CANTAL**

***Année scolaire 2023 – 2024***



## **ANNEXE 4**

### **Dossier de candidature**

- **Fiche d'inscription**
- **Pièces complémentaires à fournir**



**Identification :**

Collège : \_\_\_\_\_

Principal(e) : \_\_\_\_\_

Adresse du collège : \_\_\_\_\_

Responsable(s) du projet pédagogique et fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Intitulé du projet pédagogique :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Classe(s) et nombre d'élèves concernés :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Présentation et objectifs pédagogiques du projet :** merci de préciser les éléments suivants.

● Le site ENS concerné et les raisons de ce choix :

● Une description sommaire de l'ensemble du projet avec présentation des 2 temps obligatoires précisés dans l'appel à projets / présentation et rôle de la structure d'accompagnement choisie :

- Description générale du projet :

1- Sortie accompagnée sur le site ENS (Type de sortie et thèmes étudiés, structure retenue, période envisagée...)

2- Restitution pédagogique réalisée par la classe et valorisable par le collège et /ou le département (compte rendu de visite, exposition, articles, textes, films, dessins, peintures, podcast, affiches, panneaux...)

- Si prévue par le collège : Action en faveur de la nature / biodiversité ou action de connaissance (description de l'action, période)

● Les thèmes retenus et les contenus et activités pédagogiques permettant la découverte et la compréhension du patrimoine naturel et/ou du lien entre l'homme et son environnement :

● Lien avec les compétences et savoirs du socle commun :

● Pluridisciplinarité du projet (disciplines concernées, travail en commun...) :

● L'éventuelle intégration du projet dans un projet pédagogique global (si oui, lequel) :

- Le calendrier prévisionnel (avec les temps forts) :

- L'estimation financière du projet (devis transports, structure d'accompagnement, petit matériel éventuel) :

- Autres informations que vous souhaitez apporter :

Le collège \_\_\_\_\_ s'engage à mener à bien le projet présenté ci-dessous et à fournir au Conseil départemental les éléments de restitution du projet avec quelques photos libres de droits ainsi qu'un bilan en fin d'année scolaire.

Date et signature du principal(e) du collège :

Transmission du dossier **avant le 31 mai 2023 ou avant le 18 octobre 2023**

**Merci de transmettre en complément de la fiche d'inscription :**

- Toutes pièces permettant la compréhension du projet, en lien avec la fiche d'inscription.
- Devis de la (des) structure(s) d'accompagnement, de transporteurs...

Conseil départemental du Cantal – PADT – DAT - SDDTAA – Mission Espaces naturels et ruraux  
28 avenue Gambetta - 15000 AURILLAC

Tél : 04 71 46 49 28 / 04 71 46 22 83 – mail : [service-environnement@cantal.fr](mailto:service-environnement@cantal.fr)